



Ville de Mulsanne

République Française
Département de la Sarthe

Mulsanne, le 15 septembre 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE
Le prochain CONSEIL MUNICIPAL se réunira

Lundi 21 septembre 2026 à 19 h 30 – salle HONNEUR

ORDRE DU JOUR

Information des Décisions Municipales prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du 27/05/2020 conformément à l'Article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et information droit de préemption.

- 1 - Approbation du procès-verbal du 15 juin 2026
- 2 - Indemnité gardiennage Eglise
- 3 - Création de postes
- INFORMATION - Débat Protection complémentaire salariale (PCS)
- 4 - Référent déontologue
- 5 - Pacte de gouvernance LMM
- 6 - CLETC
- 7 - Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation
- 8 - Décision modificative
- 9 - Délégation ANV créances éteintes changement seuil
- 10- Convention équipements sportifs
- 11 - Tarifs location Gymnase Mille Club
- 12- Marché électricité LMM

HORS CONSEIL : ECHANGES DE VUE ET INFORMATIONS SANS DELIBERATION :

Les projets de délibération annexés à la présente convocation tiennent lieu de note de synthèse conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Locales.

Les documents, conventions, règlements, etc, se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour peuvent être consultés en Mairie sur simple demande.



Hôtel de Ville - Place Jean Moulin - B.P. 05 - 72230 Mulsanne
☎ 02 43 39 13 39 - 📠 02 43 39 13 33 - ✉ contact@mulsanne.fr - 🌐 www.mulsanne.fr

